



Déclaration du SNUipp67 à la CAPD du 23 /10/ 2008

Les enseignants des écoles ne se sont jamais sentis autant méprisés par leur ministre. Ils n'ont jamais connu autant de simulacres de discussions. Ce sont les fondements de l'école publique qui sont remis en cause. La limite de l'acceptable est largement dépassée.

Vous même, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale, vous avez déclaré , à propos de l'organisation des 60 heures, que les enseignants du Bas-Rhin « étaient heureux d'avoir un cadre strict ». Nous nous étonnons de ces propos. Pour notre part, nous ne rencontrons pas beaucoup d'enseignants « heureux » en cette période, encore moins « heureux d'être cadrés » de cette manière.

La mise en place des 60 heures dans notre département a été vécue par les équipes, comme un manque total de confiance dans les conseils de maîtres, même si Madame le Recteur a affirmé que ce sont « les conseils d'école » qui ont choisi les modalités d'organisation de l'aide personnalisée. (Nous savons tous ici que cette affirmation est fausse.)

En début d'année les IEN ont leurré les équipes en leur laissant croire qu'elles avaient toute latitude pour organiser cette aide dans les écoles. Au final, c'est l'uniformité qui règne dans le Bas-Rhin. La quasi totalité des collègues se voient obligés d'assurer 2 fois une heure après la classe, deux fois par semaine. Nous faisons, une fois de plus, figure d'exception parmi tous les départements français.

Des collègues qui voulaient opter pour 2 heures le mercredi matin n'ont pas pu le faire sous prétexte qu'elles étaient réservées aux animations pédagogiques. Or, des IEN convoquent des enseignants à des animations pédagogiques (3 fois une heure) au même moment que l'aide personnalisée. Les enseignants se sont réunis pour certains dès le mois de juin, pour bâtir un projet, en tenant compte de vos consignes (éviter le mercredi matin). Aujourd'hui, non seulement des IEN organisent des animations pédagogiques pendant ces heures, mais de plus, les collègues se voient obligés de rattraper leurs séances auprès des élèves.

Le SNUipp ne peut pas l'accepter et nous donnerons comme consigne aux collègues, de ne pas rattraper ces heures .

D'autre part, lorsqu'un collègue est absent et qu'il est remplacé par un titulaire mobile, celui-ci doit assurer l'aide personnalisée. Mais s'il n'y a pas de remplaçant, il n'est pas envisageable que les enfants soient répartis dans les autres groupes. Ou alors on ne parle plus d'aide personnalisée mais de garderie !

Dans ce cas le SNUipp donnera comme consigne aux collègues, de prévenir les familles, de ne pas rattraper les heures et de ne pas accepter de prendre les élèves concernés.

Au sujet des aides apportées aux élèves en difficulté, le ministre entretient la confusion entre l'aide personnalisée et l'aide spécialisée , afin d'expliquer sa décision de remettre dans des classes les personnels spécialisés. Il est stupéfiant de constater qu'ici ou là dans les départements, dans le notre y compris, alors que le budget n'est pas encore voté, qu'aucune instance consultative au plan national comme départemental n'a été saisie et qu'aucune consultation des personnels n'a été effectuée, que l'on laisse déjà présager que les collègues seront dans les classes, y compris les CAPA SH.

Comment, selon vous, ces stagiaires peuvent ils envisager encore leur examen en toute sérénité ? D'autant que les collègues du Bas Rhin ont perdu, pour certains, le bénéfice de leur poste antérieur (règle à laquelle le SNUipp 67 s'est opposé et qui est propre à notre département).

Dans notre département encore, des personnels de RASED nous ont informé de la mise en place, depuis juin dernier, dans certaines circonscriptions, « d'entretiens de régulation » individuels.

Le SNUipp demande des explications sur ces pratiques, ces convocations individuelles ne relevant ni d'une inspection ni de réunion habituelles avec les IEN.

Ces mesures se prennent au mépris de la qualification des enseignants spécialisés, des projets des écoles et du travail effectué depuis de nombreuses années. Chacun sait pourtant combien le travail des élèves en petit groupe avec enseignants spécialisés, le travail en équipe, le dialogue avec les familles, sont décisifs pour construire une aide efficace pour les élèves.

Cette façon de procéder provoque désorganisation et perte d'efficacité de l'école. Alors qu'il prétend faire de la difficulté scolaire sa priorité, le ministre supprime en réalité, un dispositif, sur le temps devant élèves, qui concerne plusieurs centaines de milliers d'élèves.

Nous demandons que le ministre revienne sur les suppressions de postes dans le projet de budget ,que le démantèlement programmé des RASED soit abandonné et qu'une réelle concertation s'organise tant au niveau national que **départemental** sur l'avenir des dispositifs d'aide aux élèves en difficulté.

Le SNUipp 67 demande un groupe de travail au sujet des RASED le plus rapidement possible.

C'est l'ensemble des métiers de l'école et l'engagement quotidien au service des élèves qui sont décriés et dévalorisés aujourd'hui. Tout cela sur un fond de projet de gestion du personnel modifiant considérablement le rôle des commissions paritaires. Le projet de note de service sur la mobilité des enseignants du 1^{er} degré met à bas tout le travail effectué par les élus du personnel. Le SNUipp ne pourra que s'y opposer....

Pour le SNUipp –FSU 67
SCHILL François